AMÉLIORATION DE LA COHABITATION DES ACTIVITÉS DANS LA FORÊT COMMUNALE DE SAINT-MARTIN-D'URIAGE

3ème Rencontre de la Communauté des Usagers de la forêt
- Thématique Biodiversité -

Mercredi 26 mars 2025

Centre Culturel Jeannine Creissels (18h30 – 20h30)

Synthèse des échanges et relevé de décisions

Sommaire

	page
1. Introduction – Rétrospective des rencontres précédentes	3
2. Les champignons	6
3. Batraciens, oiseaux, mammifères : quelques espèces « à enjeux »	9

Participants

Présents :

M. Jean-Michel ALLEMAND, Président de société de chasse, multiusager
M. Mathieu ALLEMAND, Multiusager
Mme Monique ANDRE, Randonneuse pied, cheval, VTT
Mme Anaïs BAVAROT, Chargée de projet au Conservatoire des Espaces Naturels d'Isère
Mme Maryse BULTEAU, association Les Amis de la Nature
Mme Chantal CABOCHE, association Les Amis de la Nature
M. Arnaud CALLEC, Conseiller délégué à l'environnement, à la biodiversité et à la forêt, Conseil municipal de St-Martin-d'Uriage
Mme Dorothée CHAUVIN, Référente Randonnée à l'Association Sports et Loisirs (ASEL)
Mme Cécile CONRY, Première adjointe au maire de St-Martin-d'Uriage, déléguée à l'implication citoyenne et la transition écologique
M. Jean-Stéphane DEVISSE, facilitateur de la concertation
M. Gilles DUVERT, Conseiller délégué à l'eau et à l'assainissement, Conseil municipal de St-Martin-d'Uriage
M. Didier GIBIER, Membre de l'Association de Défense des Habitants et de l'Environnement de Chamrousse (ADHEC) et du Conseil d'administration de la Société Mycologique du Dauphiné
Mme Anne-Sophie LOUVAT, Randonneuse
M. Gilles MACHOT, Propriétaire-forestier
M. Antoine PORTEJOIE, Président de la Société Mycologique du Dauphiné
M. Laurent PUCH, Naturaliste, membre de la Ligue pour la Protection des Oiseaux
M. Jean-Claude ROYER, Président de Ski Nordique Belledonne Chamrousse (SNBC)
M. François-Xavier SCRIVE, Président de l'Association des Sentiers de St-Martin-d'Uriage
M. André TARTARAT, Membre du Conseil d'administration de la Société Mycologique du Dauphiné
M. Louis TRABUT, V/Président de l'Association des Sentiers de St-Martin-d'Uriage
M. André XIBERAS, association Les Amis de la Nature

Excusés :

M. Florent BECK, Secrétaire de l'association Les Amis de la Nature (représenté)
M. Didier BOUVARD, Conseiller délégué à l'économie locale et au tourisme, Conseil municipal de St-Martin-d'Uriage
Mme Marion ESPARBES, Technicienne forestière, Office National des Forêts (ONF)
Mme Marion LUYAT, Chargé de mission Forêt-filière bois, Communauté de Communes Le Grésivaudan
Mme Agnès HUGONIN, Présidente de l'Association de Défense des Habitants et de l'Environnement de Chamrousse (ADHEC)
M. Jean-Claude THIEVENAZ, Expert-forestier

Cette 3ème rencontre de la Communauté des Usagers était dédiée à la biodiversité de la forêt de St-Martin-d'Uriage à travers sa richesse mycologique ainsi qu'une sélection d'espèces « à enjeux » parmi les amphibiens, mammifères et oiseaux. Les échanges se sont poursuivis autour des notions de quiétude et de dérangement. La prochaine rencontre traitera notamment de la pratique de la chasse et se tiendra

jeudi 17 avril à 18h30 en mairie (salle du Conseil).

1. Introduction – Rétrospective

Cette rétrospective s'appuie sur le diaporama joint à la présente [Portrait de la forêt de Saint-Martin d'Uriage_16nov_c.pdf], qui met l'accent sur les éléments suivants :

- Une surface forestière importante de plus de 900 ha avec un gradient altitudinal important ;
- Une fonction de « château d'eau naturel » qu'illustrent, outre les captages AEP destinés à l'alimentation humaine, les zones humides dont certaines ne sont décelables que par la nature de la végétation en surface, plusieurs espèces d'amphibiens qui justifient, par exemple, la fermeture saisonnière de la route forestière de Montrond. Cette fonction de « château d'eau », déjà précieuse, le sera plus encore à l'avenir sous contrainte climatique croissante ;
- Une biodiversité typique des forêts de montagne qu'expriment la présence d'espèces telles que la gélinotte des bois, les chouettes forestières, le cortège des mammifères, une richesse mycologique dont on aura un aperçu dans le § suivant ;
- Une exploitation forestière tournée vers la production, compte-tenu de la qualité du bois et de l'accessibilité d'un grand nombre de parcelles, dont le plan de gestion comporte cependant des zones épargnées pour des raisons topographiques et/ou de préservation de la nature ;
- Cette juxtaposition d'usages et de milieux est complétée par des inventaires faune-flore et différents statuts réglementaires, dont les ENS des Seiglières et de Montrond, des parcelles forestières laissées en libre évolution, une réserve ACCA permanente de grande superficie.
- Une fréquentation humaine à la hausse, basée sur de multiples activités de sports et de loisirs, pratiquées en toutes saisons par une population qui est loin d'être seulement (inter)communale, ce qui constitue à la fois une opportunité et un facteur de tensions/de dérangement avec les autres usagers, humains ou naturels.

Ces caractéristiques ont convaincu la mairie de St-Martin d'Uriage de l'intérêt d'animer une Communauté des usagers de la forêt communale de St-Martin d'Uriage, laquelle s'est réunie le 9 janvier 2025 pour son installation puis le 20 février dans une session consacrée à la gestion forestière. Cette troisième rencontre met l'accent sur la biodiversité, sa fragilité avérée ou potentielle, et introduit la notion de quiétude et, par contraste, celle de dérangement dont elle est susceptible de souffrir.

2. Les champignons

Cette section est présentée par MM. GIBIER, PORTEJOIE et TARTARAT, membres du Conseil d'administration de la Société Mycologique du Dauphiné. Elle s'appuie sur le document 250326_SMD_Les_Champignons.pdf , très complet et joint à la présente Deux autres diaporamas partiellement projetés en séance et beaucoup plus volumineux, seront envoyés sur demande aux participants qui le souhaitent, avant leur mise en ligne sur une page dédiée à la Communauté des usagers dans un avenir proche.

En complément des informations apportées et en réponse aux interrogations des participants, les intervenants insistent sur l'importance du mycélium, ce réseau de filaments qui forme l'essentiel du champignon, contrairement à sa partie visible (le sporophore), porteuse de spores et donc assimilable à un appareil reproductif.

Rapporté au mycélium, le sporophore ne dit pas grand-chose de la vie des champignons, organismes essentiels à la bonne santé des forêts puisqu'ils apportent aux arbres une partie des nutriments dont ces derniers ont besoin (des sels minéraux notamment) tout en recevant d'eux, en retour, de quoi satisfaire les leurs (des sucres).

Ce mycélium ou plutôt ces mycéliums puisque de nombreux champignons d'espèces différentes se côtoient dans les mêmes horizons podologiques, constituent des kilomètres de filaments, dont on

estime qu'ils représentent plus de la moitié de la biomasse microbienne du sol. Si les conditions du milieu restent stables ou évoluent de manière acceptable pour ces organismes, un champignon est susceptible de se développer pendant des siècles ou même des millénaires, sur des surfaces considérables, sa masse pouvant alors dépasser des centaines de tonnes.

Les champignons possèdent d'autres capacités étonnantes comme par exemple celle de digérer la cellulose, la lignine, la chitine, molécules réputées difficile à assimiler sur le plan métabolique. Il en est ainsi, notamment, des espèces de champignons qui se nourrissent de la décomposition du bois.

Certains sporophores, quant à eux, libèrent parfois des millions de spores, lesquels, selon les espèces bien sûr, peuvent rester en dormance pendant des dizaines d'années, voire des siècles, jusqu'à ce que les conditions leur permettent de commencer à pousser.

Le caractère symbiotique entre les végétaux et les champignons est connu de longue date ; il est à l'origine de l'émergence des lichens (symbiose algue-champignon ou cyanobactérie-champignon), et s'est imposé au fil de l'évolution comme une condition indispensable à la croissance de nombreux arbres.

Ainsi, certains arbres ne parviennent pas à pousser en l'absence de leur « binôme »-champignon, à tel point qu'en foresterie, lorsque l'on souhaite implanter une espèce exogène, on est parfois obligée d'importée une terre mycorhizée (c'est-à-dire contenant déjà des fragments de mycélium de l'espèce de champignon concernée).

Ces symbioses sont parfois exclusives (une espèce d'arbre en symbiose avec une espèce de champignon) ou pas (une ou plusieurs espèces d'arbres en symbiose avec une ou plusieurs espèces de champignons).

Ces mycéliums constituent de véritables réseaux d'échanges d'informations, auxquels recourent les arbres pour communiquer entre eux, selon des modalités assez mal comprises par la science aujourd'hui.

Parmi les causes qui peuvent impacter localement les champignons et qui expliquent certainement en partie le déclin observé en forêt communale de St-Martin-d'Uriage, on peut citer :

- Le tassement du sol, conséquence d'un sur piétinement ou de la circulation des engins forestiers par exemple, susceptible d'endommager le mycélium,
- Des conditions de stress hydrique lié à des sécheresses saisonnières ou à un déficit momentané de précipitations, couplé à une modification des circulations hydrauliques superficielles et/ou une disponibilité en eau plus faible (conséquences de travaux, de coupes d'arbres ou au contraire de plantations (les arbres « pompant » alors l'eau du sol),
- Une intensification de la cueillette des champignons avec des pratiques dommageables : par exemple, l'écrasement des champignons supposés « mauvais » ou de faible valeur gustative, qui signale aux autres cueilleurs que le secteur a déjà été prospecté ; ou encore un prélèvement réalisé en coupant le champignon à sa base (et non en l'arrachant en le faisant pivoter), ce qui peut provoquer la destruction du mycélium.

Il pourrait être intéressant de suivre l'évolution des peuplements en mettant en protection une ou plusieurs placettes au sein desquelles les champignons ne seraient pas ramassés, et dont le nombre et la diversité seraient comparés à leur environnement immédiat « hors placette ».

3. Batraciens, oiseaux, mammifères : quelques espèces « à enjeux »

Cette section est présentée par Laurent PUCH, qui s'appuie pour ce faire sur les résultats et les recommandations de l'étude « Concilier sports de nature et biodiversité – Saint-Martin-d'Uriage » réalisée en 2022 par la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Le diaporama projeté en

séance (2022_LPO_AURA_restitution_7.1_SMU), très volumineux, sera envoyé sur demande aux participants qui le souhaitent, avant sa mise en ligne sur une page internet dédiée à la Communauté des usagers dans un avenir proche.

Tout d'abord, L. PUCH signale que cette étude est alimentée par les observations de terrain recueillies dans une base de données participative administrée par la LPO. Son objectif est de croiser les observations et indices de présence de plusieurs espèces remarquables avec les parcours empruntés par les randonneurs et autres sportifs, afin d'identifier des zones de quiétudes pour les mammifères et les oiseaux et de proposer des recommandations destinées à réduire le risque de dérangement sur les espèces qui y sont sensibles.

L. PUCH présente alors quelques espèces remarquables :

- Le cerf élaphe et le chamois, qui fréquentent plutôt la partie nord-est du haut de la forêt communale,
- La gélinotte des bois, oiseau discret qui a ses préférences pour les futaies irrégulières, les bordures de clairières avec fourrés,
- Les chauves-souris, qui montrent une diversité d'espèces moyenne, avec 11 espèces différentes.
- Les chouettes chevêchettes et de Tengmalm, qui se reproduisent dans les loges (cavités) creusées par les pics noirs et les piverts dans les arbres et notamment les « chandelles », ces arbres morts sur pied (d'où l'importance de les conserver),
- Le gros-bec casse-noyaux, passereau visible l'hiver dans nos jardins mais qui se reproduit en forêt sans que la dynamique de sa population soit bien connue,
- L'autour des palombes, rapace diurne proche de l'épervier et plutôt furtif, qui se reproduit également en forêt,
- Les fourmis rousses, dont la protection des colonies est prévue au protocole d'exploitation forestière,
- Plusieurs espèces d'amphibiens (triton alpestre, crapaud commun, grenouille rousse…), bien présents vers les Seiglières, les Marais Chauds, et dont les mœurs reproductrices les rendent très sensibles à la circulation routière nocturne au sortir de l'hiver (d'où les restrictions saisonnières de circulation sur les pistes forestières de Montrond et des Seiglières), et qui recherchent les mares, les sols spongieux, les souches, la végétation humide.

Plusieurs participants s'interrogent sur les dynamiques en cours : connaît-on l'évolution des populations d'insectes, par exemple, et enregistre-t-on la même hécatombe qu'ailleurs ? Répondre formellement nécessite des moyens de suivi (monitoring). On peut supposer qu'en altitude, les atteintes à l'entomofaune ne soient pas aussi fortes qu'en plaine, mais ce n'est qu'une supposition, un participant faisant remarquer que les insectes qui viennent s'écraser sur le pare-brise durant une montée vespérale à Chamrousse sont quand même beaucoup moins nombreux que par le passé.

Il semblerait toutefois que les populations de passereaux insectivores ne soient pas en déclin localement en altitude, contrairement aux oiseaux de plaine mais là aussi, faute d'état initial rigoureux, il n'est guère possible de conclure sur un plan scientifique…

Reprenant le fil de sa présentation, L. PUCH brosse alors un panorama général de la distribution des espèces sensibles et/ou remarquables, qui n'est d'évidence pas homogène dans le massif forestier. Sans entrer dans le détail et hormis la situation particulière des zones humides des Seiglières et des Marais Chauds, on note que plusieurs localités, au sein de la forêt communale, sont plus fréquentées que d'autres, pour des raisons d'habitats (présence de vieux arbres intéressant les chouettes par exemple, clairières avec fourrés qu'affectionnent les gélinottes), parce qu'elles y sont relativement

tranquilles et à l'abri des sources de dérangement (cas des ongulés) et/ou avantagées par un relief escarpé. Ces raisons doivent probablement se cumuler dans nombre de cas. Les secteurs des Clots et des Ramettes, une partie de Montrond ou la combe de l'Oursière sont concernés.

Ce n'est d'ailleurs pas par hasard si l'on note une coïncidence spatiale entre plusieurs de ces secteurs à enjeux de biodiversité et le zonage de protection qui les couvre en tout ou partie : la réserve de chasse de l'ACCA, le périmètre Natura 2000 (dans la partie supérieure), une partie de l'ENS, certains îlots de vieillissement ou de sénescence, ou encore les parcelles forestières escarpées dont l'exploitation est difficile constituent autant de zones de quiétudes plus ou moins effectives, qui parfois se superposent.

Les observateurs relèvent cependant que l'impact des activités humaines, en termes de dérangement, n'épargne pas ces mêmes secteurs à enjeux. Plusieurs sentiers de randonnée et pistes de VTT les traversent, tandis que la rotation pluriannuelle de l'exploitation forestière les affecte, mais de manière différenciée : concernant cette dernière, la nature reprend ses droits dès les engins partis et les grumes évacuées ; le milieu garde cependant les cicatrices de l'exploitation pendant des années. Les usagers empruntant les chemins et les pistes entraînent, quant à eux, un dérangement diffus et constant, qui affecte notamment les périodes les plus critiques du cycle biologique des espèces sensibles (cœur de l'hiver, périodes de reproduction et d'émancipation des jeunes…).

Là encore, tout est affaire de nuance, car certaines espèces sont plus sensibles que d'autres à l'intrusion humaine. Il n'est pas dit, par exemple, que les chouettes souffrent du passage des randonneurs ou des cyclistes. Elles sont en revanche tributaires, pour leur reproduction, des arbres à cavité et autres « chandelles », d'où l'importance de les laisser sur pied au cours de l'exploitation forestière. Tout le contraire pour les gélinottes qui nichent au sol (sensibilité particulièrement élevée aux chiens en divagation au printemps !) et puisent dans leurs réserves hivernales à chaque fois qu'elles sont dérangées. Le cas des ongulés est plus instructif : ils ont déserté les secteurs les plus fréquentés ou ceux qui le sont devenus récemment, à l'instar des pourtours du sentier de la Pieuvre, pour se replier en journée au plus profond des bois ; comme ils sont de mœurs principalement nocturnes (ou plutôt : sur le continent européen nous avons forcé la plupart des mammifères à adopter un comportement nocturne !), la tranquillité de leur habitat, le jour tombé, devient primordiale.

Diversifier les accès et multiplier les itinéraires conduit donc immanquablement à une réduction des espaces et périodes de quiétude, et fragilise une partie au moins des conditions nécessaires à la survie des espèces sensibles.

Car, comme le rappelle la LPO dans son document *Concilier sports de nature et biodiversité – Saint-Martin-d'Uriage*, « *le dérangement c'est la fuite, mais aussi la fragmentation, la perte d'habitat, l'échec de la reproduction, des incidences sur l'état physiologique des individus ; c'est une action qui porte atteinte aux activités vitales de la faune (reproduction, alimentation, repos, etc.) :*

- *Le dérangement peut diminuer de 20 % la disponibilité en ressources alimentaires pour le chamois (Duparc, 2016) ;*
- *Le dérangement peut représenter une perte d'habitat de 40 % pour le grand tétras (Montadert, 2013) ;*
- *Concernant le faucon pèlerin il a été estimé que le dérangement pouvait être la cause de 19 % des échecs de reproduction (Horne & Fielding, 2002)* ».

Préserver la biodiversité de la forêt communale implique dès lors d'intervenir sur les causes du dérangement et d'en limiter la portée ; c'est le sens de la fermeture saisonnière de la route forestière de Montrond, en fin d'hiver, afin que les véhicules n'écrasent pas les batraciens en déplacement nuptiaux, ou celui de l'interdiction, guère respectée, de la divagation des chiens de compagnie.

A noter que ces limitations peuvent être temporelles (permanente dans le cas des chiens, saisonnière dans celui des batraciens), ou spatiale (toute la forêt pour les chiens de compagnie, localisée à un segment routier pour les batraciens). Ce type de limitations se retrouvent dans un grand nombre de situations, comme à Chamrousse en été (tourbières de l'Arselle et du lac Achard), ou en hiver (zones de

quiétude pour le tétras-lyre).

Face à la hausse de fréquentation humaine de la forêt, l'objectif de préservation de la biodiversité pourrait donc logiquement prévoir de nouvelles restrictions d'accès spatiales et ou temporelles.

Appliqué à l'exemple des mammifères dont la quiétude nocturne est indispensable, il serait alors cohérent que l'organisation d'évènements ou d'activités nocturnes soient proscrite en forêt communale…

Un participant s'interrogeant sur les incidences de ces formes de dérangements face à l'impact du dérèglement climatique, L. PUCH répond que la destruction des habitats, l'échec de reproduction et la mortalité prématurée due au dérangement hivernal des espèces d'altitude, par exemple, pèsent davantage, aujourd'hui, que la dérive climatique (NdR : le cumul des menaces [locales + globales] sera certainement redoutable à l'avenir). Dans l'attente, et au vu de la difficulté tarir les causes profondes et mondiales du problème climatique, rien n'empêche d'agir dans notre rayon d'action, c'est-à-dire à l'échelle du territoire forestier communal.

C. CONRY pose la question des indicateurs de suivi, que pourraient incarner quelques espèces remarquables, emblématiques de la qualité des milieux ou clé de voûte de l'écosystème : les populations communales des espèces les plus charismatiques et/ou porteuses d'un « capital-sympathie » pourraient être suivies afin d'en déceler les tendances évolutives. C'est en effet indispensable pour suivre l'état de santé global de biodiversité de la forêt saint-martinoise et déterminer si les mesures de protection prises ou envisagées répondent à leurs objectifs. Quelles espèces sélectionner, quel protocole de suivi mettre en œuvre ? Pour A. CALLEC, ces interrogations renvoient à la question majeure des milieux que l'on souhaite préserver en priorité. Par exemple, concernant la gélinotte qui a besoin de clairières et de fourrés pour prospérer, il faudrait établir un protocole de suivi des clairières. En tout état de cause, ce sujet nécessite l'éclairage de spécialistes.

M. ANDRE s'étonne que la question du loup ne soit pas abordée, alors que la présence de l'animal est tout sauf anodine. Le tour de table commençant à s'animer autour de ce sujet qui ne laisse guère indifférent, plusieurs participants proposent d'en faire l'objet d'une réunion particulière, car il s'agit d'un thème en soit.

Enfin, plus modestement, parmi les sujets dont aurait besoin la communauté pour avancer dans sa réflexion, il serait utile de disposer d'un fond de carte qui superpose les zones et parcelles protégées, les secteurs à enjeux particuliers pour la faune et la flore, et les principales sources de dérangement. Ce travail reste à faire.

Concluant les débats, M. CALLEC propose que la prochaine rencontre soit consacrée à deux grands sujets : la chasse, à l'appui d'une présentation par l'ACCA de Saint-Martin d'Uriage, et les sentiers, sujet que présentera l'Association des Sentiers de Saint-Martin-d'Uriage.

La prochaine rencontre de la Communauté des Usagers de la Forêt communale de Saint-Martin-d'Uriage se tiendra jeudi 17 avril 2025 à 18h30.

Ce compte-rendu est rédigé par
Jean-Stéphane Devisse, directeur-associé de Médiation & Environnement
Coordonnées directes : jsdevisse@free.fr – 06 72 84 79 31